



Dix neuvième jour de l'Omer

Il est une coutume juive de ne pas couper les cheveux d'un petit garçon avant l'âge de trois ans.

La première coupe de cheveux de l'enfant est une coutume juive très importante. Elle a, avant tout, pour but d'habituer l'enfant à porter des Péot (à ne pas couper les cheveux des coins de la tête).

Depuis qu'on lui coupe les cheveux et qu'il garde des Péot, on s'efforce de lui faire porter un Talit Katan, de lui faire dire les bénédictions du matin, celles qui suivent le repas (Sidour p.89) et le Chema Israël du coucher (Sidour p.118).